



63^{ème} session de la CND

Point 3 de l'ordre du jour *Débat général*

Monsieur le Président,

Au nom du Gouvernement suisse, nous vous transmettons nos félicitations pour votre élection à la présidence de la 63^{ème} session de la Commission des stupéfiants. Nous vous remercions pour votre engagement dans la bonne gestion des travaux de cette Commission et nous réjouissons de pouvoir collaborer sous votre direction.

Nous souhaitons également la bienvenue à la **nouvelle Directrice exécutive de l'ONU DC**, Madame Ghada Fathi Waly. Vous pouvez compter sur notre plein soutien dans l'accomplissement de votre tâche. En particulier, nous vous encourageons à continuer à développer et renforcer les aspects sanitaires et la mise en œuvre des droits civils dans les domaines de la politique de drogue. Nous soutenons également un renforcement du dialogue avec la société civile.

Mettre **l'humain au centre** des politiques mondiales en matière de drogue est l'une des priorités de la Suisse. Dans le cadre de la Commission des stupéfiants, la Suisse a exprimé à maintes reprises son attachement au respect des droits de l'Homme dans la mise en œuvre de ces politiques. La Suisse s'oppose fermement à la torture et à l'application de la peine de mort, notamment dans le cadre de politiques excessives de contrôle des stupéfiants.

Les personnes qui consomment des drogues ont également **le droit à la vie et à la santé**. Selon l'ONU DC, les approches punitives ont échoué à réduire l'ampleur du marché des drogues et entraîné de graves violations des droits de l'Homme. La simple consommation ne nuit pas à autrui et ne justifie pas une forte répression. C'est pourquoi la Suisse est en faveur de **peines proportionnelles**.

Monsieur le Président,

Nous constatons tristement que les **niveaux de consommation** augmentent dans de nombreuses régions du monde. De nouveaux marchés, modes de consommation et produits voient le jour, avec des conséquences souvent néfastes sur la santé des individus et la société dans son ensemble. Pour aborder ces questions complexes, il est grand temps d'accorder l'importance qu'il se doit aux **données scientifiques** et à la **classification cohérente des substances** dans le cadre du régime international de contrôle des drogues.

L'année prochaine, les Conventions des Nations Unies sur les stupéfiants de 1961 et 1971 fêteront respectivement leurs 50 et 60 ans. Ce sera l'occasion pour les Etats membres de **renouveler leur engagement en faveur du multilatéralisme**. Une meilleure coopération internationale ne sert pas uniquement à lutter contre les trafics illicites et la mortalité liée à la drogue, mais également à partager les meilleures pratiques pour assurer le bien-être de tous.

Quatre ans après la **session spéciale de l'Assemblée Générale des Nations Unies de 2016**, les défis restent nombreux. Nous appelons les Etats Membres à mettre en œuvre les recommandations opérationnelles énoncées dans le document final de l'UNGASS.

Un moyen puissant pour harmoniser l'action de l'ONU au niveau national et international est la **Position commune de l'ONU sur les politiques des drogues**. Nous exhortons instamment l'ONUDC à mettre en œuvre la Position commune, car les multiples facettes du problème de la drogue nécessitent une réponse équilibrée, complète, fondée sur les données et les droits de l'homme, dans le cadre des objectifs de développement durable. La *task team* responsable de traduire la Position commune en pratique peut s'assurer du soutien ferme de la Suisse.

Pour conclure, nous sommes convaincus qu'une **coopération approfondie** entre les Etats membres, l'ONUDC, l'OICS, l'OMS le HCDH, la société civile, et le monde académique est la seule manière d'affronter le problème mondial de la drogue. Etant

donné que plusieurs délégations n'ont pas pu participer à la CND pour des raisons liées au nouveau coronavirus Covid-19, nous serions reconnaissants pour une diffusion en direct des sessions, dans la mesure du possible.

Je vous remercie.